

L'observatoire photographique du paysage (OPP) permet de suivre l'évolution des paysages au cours du temps, à travers la re-photographie successive d'un certain nombre de points de vue sur un territoire donné. L'OPP n'est pas, en soi, un outil « participatif » : les campagnes photographiques peuvent être assurées par un professionnel, et le choix des points de vue arrêté par un comité de pilotage principalement composé d'élus et de techniciens. L'implication des populations intervient alors en aval, l'OPP pouvant constituer un bon support de sensibilisation et de débat avec les habitants, à propos des dynamiques paysagères mises en évidence au travers des séries photographiques constituées. La dimension participative, et en particulier habitante, peut toutefois intervenir dès les premières étapes de production et de sélection des points de vue, puis de re-photographie de ces derniers.



Mots-clés

- Mobiliser
- Diagnostiquer
- Evaluer
- Sensibiliser

Etapes d'élaboration du plan de paysage concernées par l'outil



Présentation de l'outil

Un observatoire photographique du paysage permet de suivre l'évolution des paysages au cours du temps. Aussi, s'il est déjà présent sur le territoire, son analyse va permettre d'alimenter le diagnostic, en particulier sur les dynamiques à l'œuvre. Dans le cas contraire, sa mise en place pourra être une des actions possibles, susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre du suivi et de l'évaluation du plan de paysage.

L'outil permet en outre de sensibiliser sur les évolutions des paysages. A la suite de chaque campagne de photographie, ou dans un pas de temps défini, les séries peuvent être données à voir, pour d'une part analyser collectivement et prendre conscience des évolutions des paysages et d'autre part, maintenir, de surcroît, une dynamique entre les parties prenantes.



Un exemple particulier d'OPP [Participatif]- le cas du PNR de la Brenne

L'observatoire photographique participatif des paysages (OPPP) du PNR de la Brenne a été initié en 2009 dans le cadre d'un projet de recherche sur les perceptions du paysage et en particulier d'une thèse de doctorat, menée par Claire Blouin. L'objectif de l'OPPP est de permettre un suivi des paysages tout en initiant un dialogue entre acteurs du territoire.

Deux modes de production des points de vue ont été utilisés pour recueillir des photographies au départ :

- un concours photographique ;
- des ateliers participatifs dans le cadre desquels les participants étaient invités à apporter des photographies anciennes (archives familiales, cartes postales, etc.) ou contemporaines.

408 points de vue ont été collectés, accompagnés d'un discours associé et illustrant 7 catégories :

1. Le paysage que je souhaiterais conserver
2. Le paysage que je souhaiterais effacer
3. Le paysage dont l'évolution m'inquiète
4. Le paysage qui me fait honte
5. Le paysage que je préfère
6. Le paysage « vitrine » de mon territoire
7. Le paysage dont je souhaite suivre l'évolution dans le temps



Source : Livret de présentation de l'OPPP du PNR de la Brenne

Ces points de vue ont ensuite été sélectionnés par quatre catégories d'acteurs dans le cadre d'une « lessive d'image » :

- les habitants ;
- les élus ;
- les professionnels de l'aménagement ;
- les techniciens du Parc.

Les différents « collèges » devaient sélectionner les photographies les plus pertinentes pour représenter **les grands enjeux des paysages du territoire**. Au final, 52 points de vue ont été retenus avec pour objectif de reconduire ces prises de vue, à intervalle régulier dans la durée.

Une sélection de points de vue utilisés par l'OPPP du PNR de la Brenne sont présentées ci-dessous :



Sources : Brochure de présentation de l'OPPP réalisée par le PNR de la Brenne (juin 2012) ; Blog de l'OPPP du PNR de la Brenne.



Conseils et bonnes pratiques

- Définir les objectifs auxquels l'outil entend répondre (diagnostic et appui à la formulation des objectifs de qualité paysagère ; suivi des actions inscrites dans le plan de paysage et de leurs effets sur les dynamiques paysagères, etc.) ;
- Définir le plus en amont possible les étapes auxquelles l'implication des populations est particulièrement recherchée : collecte de photographies anciennes, campagne de photographies initiales, choix des points de vue à retenir en vue de reconductions futures, campagnes de re-photographies, analyse des séries photographiques, etc. Ces choix orienteront la méthodologie à retenir pour la conduite du projet. S'il est proposé à des habitants ou à des associations de réaliser les campagnes de re-photographie, cela suppose un accompagnement spécifique pour former les personnes désireuses de s'engager en ce sens ;
- **Puis, quelque soient les choix opérés concernant les deux premiers points ci-dessus :**
- Bien définir les règles pour les prises de photographies pour les droits d'usage et au niveau technique (la collecte de toutes les informations permettant la reprise vue à l'identique - angle, cadrage, géo-référencement). Ces règles devront être les mêmes pour chaque campagne de photographie, assurant ainsi une continuité dans l'observation des paysages. Des préconisations sont formulées en ce sens dans la *Méthode de l'Observatoire Photographique du Paysage* (cf. rubrique Ressources), en particulier pages 47-50 s'agissant des règles techniques et 72-73 s'agissant des droits d'usage ;
- Retenir un nombre limité de prises de vue à reconduire, autant dans un souci de mise en évidence des enjeux les plus saillants que dans un souci de rationalisation de la gestion du fonds : le temps et les moyens disponibles ne doivent pas être épuisés à gérer ce fonds, l'essentiel du travail étant son analyse et son utilisation au service des objectifs du plan de paysage. La *Méthode de l'Observatoire Photographique du Paysage* préconise la constitution d'un corpus d'une quarantaine de points de vue environ ;
- Définir le rythme des campagnes successives de photographie ;
- Prévoir des moyens pour le suivi à long terme et le stockage des photos.



Utilisation de l'observatoire photographique en phase de mise en œuvre du plan de paysage

Pour la **Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis**, l'observatoire photographique du paysage est l'une des actions à mettre en œuvre suite à l'élaboration du plan de paysage. L'outil est appréhendé comme une occasion d'associer la population dans le cadre de la phase de mise en œuvre et d'évaluation du plan de paysage. Cet observatoire sera mis en place **en partenariat avec le PNR Préalpes d'Azur**.

Ressources sur le sujet

- ✓ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, *Méthode de l'Observatoire photographique du paysage*, Puteaux, 2008, 74 p.
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_methodeOPP.pdf
- ✓ Claire Bouin, « Dis-mois quel est ton paysage préféré ? », *Projets de paysage*, 10/07/2011
<http://culturevisuelle.org/territoire/145>
- ✓ Présentation du concours photographique lancé par le PNR de la Brenne sur le site Internet de la structure :
<http://parc-naturel-brenne.fr/fr/accueil/le-parc-naturel-regional/le-parc-en-action/patrimoine-bati-paysage-urbanisme/concours-photos-et-observatoire>
- ✓ Blog du PNR de la Brenne animé par Claire Bouin « A vue d'œil : regards sur les paysages PNRB » :
<http://avuedoeil-pnrb.blogspot.fr/>
- ✓ La page du PNR de la Brenne sur la plateforme web de recensement national « 1 000 paysages en action » :
<http://www.1000paysages.gouv.fr/observatoire-photographique-participatif-des-paysages>



Contact : club.plansdepaysage@developpement-durable.gouv.fr